

*Accords fiscaux—Loi*

législation, qu'il se lève et qu'il le dise, qu'il aille l'expliquer devant une conférence fédérale-provinciale. Qu'il aille dire aux ministres des Finances: Vous exagérez, et à partir de maintenant, vous devrez demander aux citoyens qui se présentent à l'université de payer au moins le tiers ou les deux tiers des frais de scolarité. Qu'il aille expliquer cela à la population canadienne! Qu'il aille lui dire exactement ce qu'il veut. Mais là, actuellement, tout ce qu'il fait, c'est qu'il coupe huit milliards et il envoie le fardeau aux provinces.

L'actuel ministre des Finances, lorsqu'il était député de l'opposition, parlant sur les arrangements financiers et surtout sur l'abolition de la complexe formule de garantie fiscale qui avait été établie au moment de la réforme de la fiscalité, que disait-il par rapport à cette proposition d'un gouvernement qu'il critiquait? Il disait ceci, parlant de l'ensemble, et je vais le citer dans le texte, c'est dans le journal des *Débats* du 23 mars 1982, à la page 15758. Je vais citer le texte anglais.

● (1250)

*[Traduction]*

S'il tente de comprimer ses dépenses, la seule mesure qu'on puisse remarquer est qu'il fait assumer aux gouvernements provinciaux une plus grande partie du financement des programmes établis. Les provinces s'acheminent maintenant vers des déficits, si bien qu'il leur sera plus difficile d'absorber ces nouvelles dépenses. Cela est particulièrement vrai en Ontario et dans les provinces de l'Est qui n'ont pas les recettes substantielles tirées de l'énergie dont disposent la plupart des provinces de l'Ouest. Cela n'est pas du fédéralisme coopératif. Il s'agit de fédéralisme prédateur, et cela ne peut rien donner de bon au Canada.

Je suis tout à fait d'accord. Cependant, on ne peut pas construire un pays ou proposer un projet national avec une paire de ciseaux à la main. Est-ce le genre de pays que le ministre veut bâtir? Est-ce le type de services qu'il veut donner à notre pays?

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Vous ne comprendrez jamais, Raymond.

**M. Garneau:** Je ne comprendrai jamais. Je comprends très bien où ils veulent en venir. Vous voulez faire porter le fardeau de votre déficit aux gouvernements provinciaux.

**Des voix:** Votre déficit.

**M. Garneau:** Je m'y suis opposé quand j'étais ministre des Finances du Québec et je continuerai à m'y opposer.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Pourquoi ne parleriez-vous pas aux gens de votre parti?

*[Français]*

**M. Garneau:** Monsieur le Président, j'espère que le ministre des Finances prendra son tour tout à l'heure quand il aura à parler. Mais les programmes dont on parle avaient été établis vers la fin des années 1960 et surtout en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire, ils ont connu une implantation graduelle. Et parce qu'il s'agissait de juridiction provinciale, après que l'expérience a été établie et que le rythme de croisière a été connu, en 1977, nous en sommes arrivés, après de longues consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces, à une formule de financement qui constatait dans les faits la juridiction provinciale dans ces domaines.

Et c'est pourquoi, en plus de transferts fiscaux, il y a eu ce qu'on a appelé le *block funding*, les transferts inconditionnels et, la meilleure façon d'établir le rythme de croisière de ces transferts, on avait utilisé la croissance du Produit national brut. Cela a été fait en 1977 et le système a bien fonctionné. Je ne dis pas que tout ce que le gouvernement libéral a fait avant

doit être défendu à tout prix, mais le système a bien fonctionné. Et, maintenant, on met de côté ce système-là en disant: A partir de maintenant, ce n'est plus le Produit national brut qui sert de critère, mais le Produit national brut moins 2 p. 100. La belle affaire!

Mais quelle relation y a-t-il entre une formule où les transferts aux secteurs aussi importants que l'éducation postsecondaire et la santé doivent être limités à un taux de croissance plus bas que le Produit national brut... quel rapport, quelle preuve a-t-on établis pour en arriver à dire que c'est le Produit national brut moins 2 p. 100?

Le gouvernement fédéral a décidé tout simplement de s'en laver les mains, d'envoyer son déficit sur le dos des ministres des finances et les ministres des finances vont devoir se retourner vers leur ministre de la Santé et leur ministre de l'Éducation pour leur dire: Eh bien, vous devrez augmenter sensiblement les frais de scolarité à l'université, en imposer peut-être dans les collèges, pour ce qui est du Québec au niveau des CEGEP. Pour ce qui est du domaine de la santé, est-ce qu'on va mettre maintenant un ticket modérateur pour l'utilisation des chambres dans les hôpitaux? Est-ce qu'on va couper dans les services d'urgence dans les hôpitaux qui sont déjà surchargés? Est-ce qu'on va demander à la population sous le diktat du ministre des Finances (M. Wilson) d'incorporer maintenant dans la législation un ticket modérateur obligatoire?

Monsieur le Président, lorsqu'on agit comme le gouvernement fédéral agit... le ministre des Finances avait raison et je vais le citer encore: Ce n'est plus du fédéralisme coopératif, mais c'est du fédéralisme prédateur qui va voler dans le fond le pouvoir qu'ont les provinces d'exercer leur juridiction dans des domaines comme ceux de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Monsieur le Président, lorsque je vois une province comme l'Île du Prince-Édouard qui n'a pas les moyens de perdre ces millions, et qui va devoir financer sa santé et son éducation postsecondaire avec une soustraction de 40 millions de dollars d'ici 1991-1992! Lorsque je regarde une province comme le Nouveau-Brunswick qui perdra une somme 228 millions de dollars!

Monsieur le Président, on ne peut pas, raisonnablement, dire aux provinces: On vous enlève ces montants-là, et vous allez continuer à offrir la même qualité de services.

C'est pourquoi je suggère à la Chambre d'accepter cette motion pour qu'on puisse respecter les documents qui avaient été publiés par le ministre des Finances en novembre 1984, où il ne devait pas y avoir de coupures dans les paiements de transferts pour l'année 1986-1987. On aura donc une année au moins et si on ne veut pas prendre toute l'année, la motion stipule six mois, nous aurons cette période de temps pour permettre au ministre des Finances de s'asseoir avec ses collègues des autres provinces et de déterminer comment ils vont couper dans les services de santé, dans les services d'éducation postsecondaire pour faire face au projet de loi C-96.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais ajouter quelques mots concernant d'autres questions qui sont reliées à ce projet de loi.

Évidemment, il faut restreindre notre participation au débat, à la motion qui renvoie l'adoption ou l'étude de ce projet de loi à six mois, mais il reste quand même que lorsqu'on regarde les